Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20261105-CM2611_12-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL('H MAD ATAo !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le trente octobre, par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, M. Sébastien NORMAND, M. Frédérick JACOB, M. Cristophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, Mme Sandrine LE FEUR, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN, M. Florent MASSE.

Excusés : Mme Françoise DIROU (pouvoir à Marie-Noëlle COLLEC), M. Patrick LE MERRER (pouvoir à Sylvain LOISEL)

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27 Quorum : 14

Arlette GEFFROY a été élue secrétaire de séance. **RAPPORTEUR : Pierre-Antoine DEAL**

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER POUR L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU HERTZIEN LORA – MAIRIE DE LOC-EGUINER, CM2611_12

M. Pierre-Antoine DEAL expose que pour les besoins du déploiement du réseau Finistère Smart Connect, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère a demandé à la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner l'autorisation d'implanter des équipements et d'exploiter un réseau hertzien LORA sur le bâtiment de la Mairie de Loc-Eguiner.

A cet effet, une convention d'occupation temporaire du domaine public non-routier doit être signée. Elle a pour objet de préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la collectivité autorise, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, le SDEF à occuper à titre précaire et révocable le bâtiment de la Mairie de Loc-Eguiner, afin de lui permettre d'implanter des équipements.

La surface utilisée sera de 2m² (positionnement d'une antenne LoRa en toiture de la Mairie de Loc-Eguiner).

Par ailleurs, le SDEF sollicite une exonération du montant de la redevance, en application de l'article L2125-1 1°du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques, au motif suivant : l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous.

En l'espèce, le projet Finistère Smart Connect est un projet visant à permettre au SDEF et ses adhérents, Morlaix Communauté et les communes du territoire, d'optimiser leurs politiques publiques en réseau et d'accélérer la transition énergétique dans le cadre de leurs missions de service public. Elles disposeront ainsi d'une infrastructure permettant à leurs capteurs d'être collectés et stockés pour, une fois traités, faciliter l'aide à la décision et l'exercice des missions de services public. L'ensemble de l'infrastructure est mis à disposition des partenaires pour l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la gestion énergétique des bâtiments, de la télégestion de

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20261105-CM2611_12-DE

l'éclairage public, de la gestion du stationnement, du suivi des conditions météorologiques et environnementales et pourrait se développer sur d'autres cas d'usages comme l'optimisation de la collecte des déchets ou la télérelève des compteurs d'eau.

La convention est conclue pour une durée de cinq ans à partir de la date de sa signature avec reconduction tacite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **Accepte les conditions techniques et financières de l'occupation temporaire du domaine public non-routier visant à implanter et à exploiter un équipement sur le bâtiment de la Mairie de Loc-Eguiner, en lien avec la pose d'un réseau hertzien LORA;**
- **Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le SDEF et ses éventuels avenants.**

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 5 novembre 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Arlette GEFFROY, secrétaire de séance



